

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND RIED
Établissement Public de Coopération Intercommunale regroupant les communes de
BINDERHEIM-BOESENBIESEN-HILSENHEIM-RICHTOLSHEIM-SAASENHEIM
SCHOENAU-SCHWOBSHEIM-SUNDHOUSE-WITTISHEIM

Siège et Services : CENTRE ADMINISTRATIF & ATELIER - 25 rue des Artisans - 67920 SUNDHOUSE
TEL. 03.88.85.89.25 - FAX 03.88.85.89.24 – e-mail : contact@cc-grand-ried.fr - <http://www.cc-grand-ried.fr>

EXTRAITS du PROCÈS-VERBAL
des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du Mardi 9 février 2010 à 20 h au centre administratif
Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie SIMLER.

1) COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 15.12.2009.

Après transmission et lecture, le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité, tel que présenté.

2) DECISIONS DU BUREAU N° 5 & 6/2009.

Le Conseil prend connaissance de ces décisions prises en délégation de pouvoirs consentis par le conseil au bureau.
Dont acte.

3) TOURISME DU GRAND RIED – APPROBATION DU PLAN DE DEVELOPPEMENT.

Intervention de Mlle EHRMANN Marie-Hélène – Agent de développement touristique intercommunautaire.

Les projets de délibération et de convention étaient joints à la convocation.

Le Vice-président Justin FAHRNER accueille en séance Mlle Marie-Hélène EHRMANN, Agent de développement intercommunautaire pour le tourisme à l'échelle du Grand Ried de l'Alsace Centrale. Elle expose les points A et B qui suivent.

En préambule, le Vice-président rappelle les travaux du comité de pilotage ainsi que les avancées significatives pour la réorganisation du fonctionnement des éléments communs à chaque office de tourisme. Il indique que le tourisme est un vecteur économique important qui nécessite de passer d'une simple collaboration à une réelle coopération. Il cède la parole à l'intéressée pour l'exposé technique (voir également diaporama présenté et transmis par courriel du 10-02-10).

A - DEVELOPPEMENT LOCAL – TOURISME
Plan de développement touristique Grand Ried, mode de financement et budget 2010

Depuis de très longues années, les offices de tourisme de Benfeld et environs, du Pays d'Erstein, du Canton de Marckolsheim, de la Communauté de Communes du Grand Ried et du Rhin collaborent activement dans le cadre d'un regroupement dénommé « Grand Ried ».

L'importance du tourisme en terme de vecteur de développement économique, les potentialités fortes que présente l'espace « Grand Ried », la nécessité de concevoir une politique globale et attractive dans un secteur d'activité où la concurrence entre territoires est de plus en plus vive, ont conduit à la mise en place - en 2007 - d'un comité de pilotage, composé d'un représentant par communauté de communes et des quatre présidents d'office de tourisme intercommunal chargés d'élaborer et de suivre la réalisation du plan de développement touristique Grand Ried. Parallèlement, un poste d'agent de développement touristique mutualisé a été créé, pour une durée de 3 ans, basé à la Communauté de Communes du Rhin.

Ce plan de développement représente un fil conducteur formalisé de façon concertée ayant pour ambition de mettre en œuvre une stratégie globale à l'échelle d'une destination touristique. C'est un cadre de référence et un outil de travail.

Le 29 janvier 2009, les axes stratégiques suivants ont été validés par le Comité de Pilotage Grand Ried :

- un fonctionnement structurel et un accueil touristique qui doivent gagner en qualité, en cohérence et en pertinence,
- un rassemblement des acteurs autour d'un positionnement touristique fort, clair et partagé par tous : offices de tourisme et prestataires touristiques (partenaires et ambassadeurs de la destination),
- la mise en place d'actions de promotion, communication et commercialisation,
- l'amélioration de la visibilité de la destination Grand Ried.

Le 10 février 2009 a eu lieu la réunion de lancement en présence des membres des Bureaux des CDC du Grand Ried. Le 26 mai 2009, le Comité de Pilotage a émis une validation de principe quant aux projets d'actions proposées dans le cadre du plan de développement. S'en suivent alors des travaux techniques de finalisation (voir document en annexe). Le plan de développement a été adopté à l'unanimité par le Comité de Pilotage Grand Ried, le 8 décembre 2009. Il convient maintenant qu'il soit soumis à chaque conseil de communauté concerné.

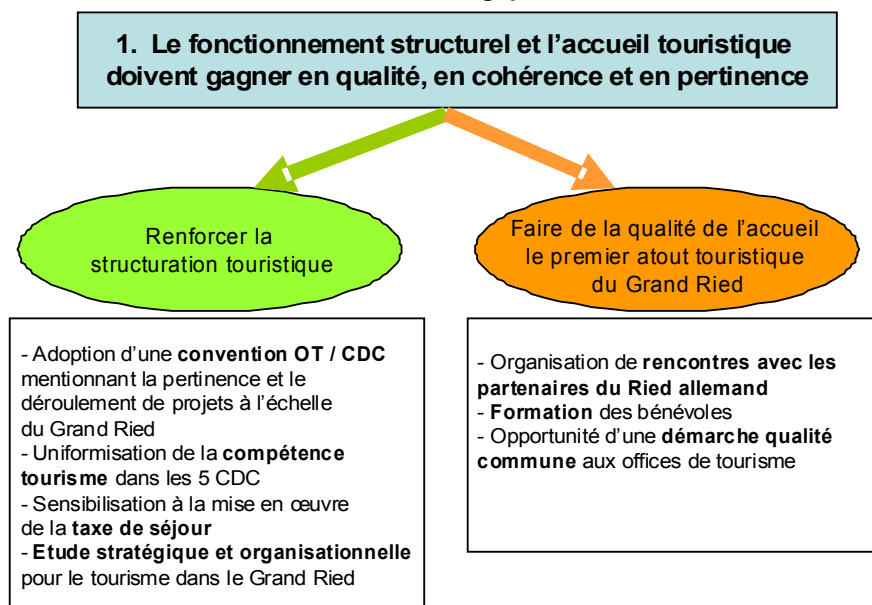
Afin de gagner en efficacité et en lisibilité afin de faciliter le règlement des actions et les demandes de subventions, il est proposé aux Communautés de Communes membres de cosigner une convention relative au groupement de commandes pour la réalisation des actions constitutives du programme d'actions Grand Ried 2010, dans la limite du budget voté annuellement et conformément aux engagements pris dans le Contrat de Territoire. Cette convention désigne la Communauté de Communes du Rhin comme coordonnateur-mandataire.

Au fur et à mesure des actions réalisées pour le Grand Ried, la contribution de chaque Communauté de Communes (soit 1/5^e) fera l'objet d'un titre de recettes.

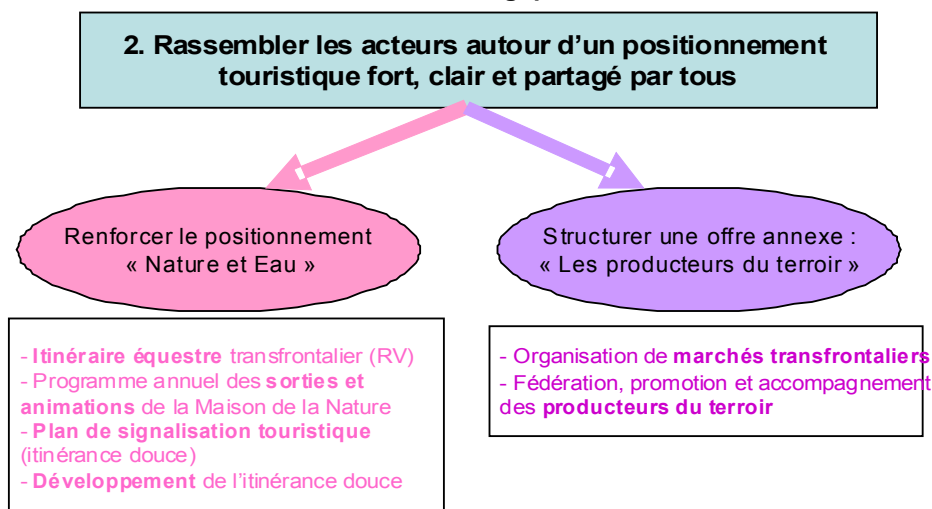
Pour l'année 2010, la contribution totale prévisionnelle pour chaque Communauté de Communes s'élèverait à 11 952.72 € (actions) et 4 000 € (étude de structuration) soit arrondi : **15 953 €** (dont une partie sera prise en charge au titre du contrat de territoire) et 2 763.04 €, arrondi **2 800 €** pour le poste d'agent de développement touristique intercommunautaire (dont 50 % sont déjà pris en charge, à la base, par le Conseil Général dans le cadre budget de la CdC du Rhin, employeur).

Mademoiselle EHRMANN présente également les travaux du comité de pilotage sur les quatre axes stratégiques.

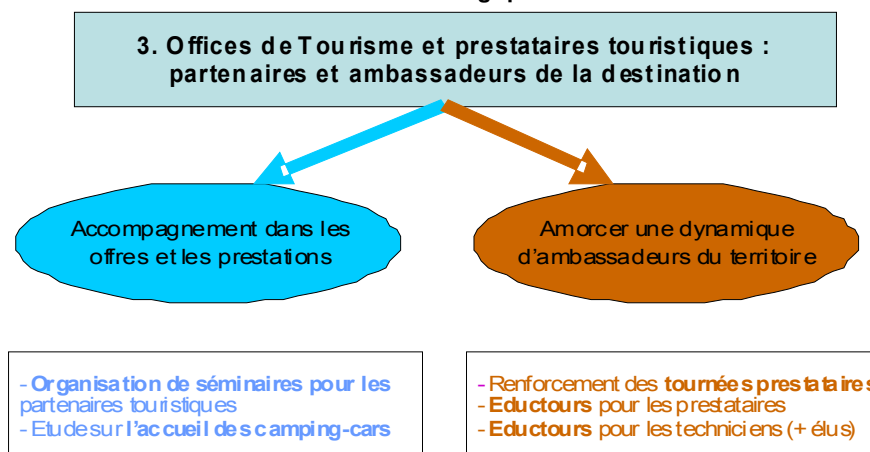
Axe stratégique 1



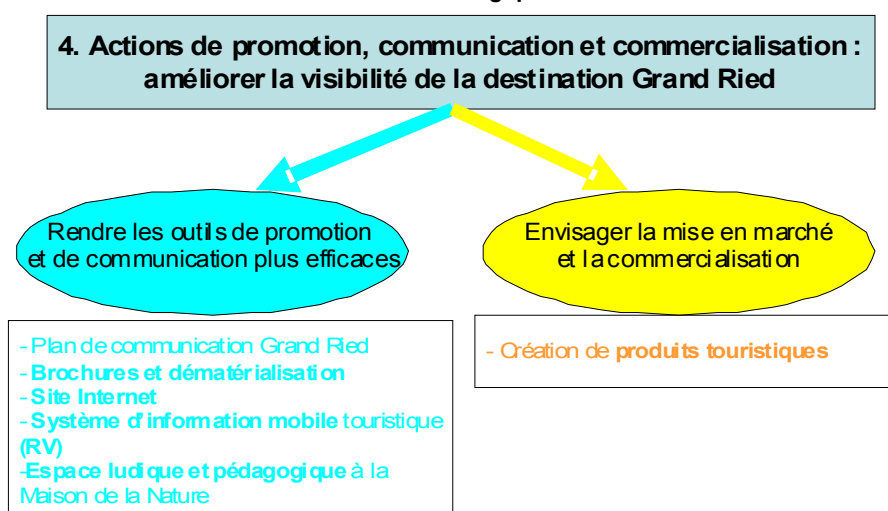
Axe stratégique 2



Axe stratégique 3



Axe stratégique 4



Dépenses 2010		Recettes 2010		
Guide Hébergement/Restauration *	10 000,00 €	Actions Grand Ried	CdC du Pays d'Erstein	15 953 €
Guide rouge 2010 - 2011	4 900,00 €		CdC de Benfeld et Environs	15 953 €
Pass Grand Ried	3 500,00 €		CdC du Rhin	15 953 €
Plaquette de découverte des villes et villages fleuris du Grand Ried *	200,00 €		CdC du Grand Ried	15 953 €
Programme hebdomadaire des sorties et activités en été *	400,00 €		CdC de Marckolsheim et Environs	15 953 €
Liste des restaurants Grand Ried *	100,00 €		CdC de Sélestat et Environs	1 635 €
Système d'information touristique (Rhin Vivant)	0,00 €		Aide du Conseil Général (fonction des sommes inscrites aux contrats de territoire de chaque CdC)	Contrat de Territoire CdC Pays d'Erstein
Le Grand Ried à Vélo *	9 500,00 €	Contrat de Territoire CdC Benfeld et Environs		
Réimpression de sets de table	3 500,00 €	Contrat de Territoire CdC du Rhin		
SITV 2010 *	1 350,00 €	Contrat de Territoire CdC du Grand Ried		
Chrysanthema 2010 *	450,00 €	Contrat de Territoire CdC Marckolsheim et Env		
Salon de Fribourg *	1 950,00 €	CdC de Sélestat et Environs		
Renforcement des présences lors des manifestations		Conseil	CdC du Pays d'Erstein	4 574,40 €

du Grand Ried d'intérêt large		Général - Poste agent de dévelop- pement touristique mutualisé		
Pochettes Grand Ried	3 500,00 €		CdC de Benfeld et Environs	4 574,40 €
Refonte du site Internet Grand Ried	10 000,00 €		CdC du Rhin	4 574,40 €
Création d'un objet publicitaire" et éco touristique du Grand Ried à destination des enfants	2 000,00 €		CdC du Grand Ried	4 574,40 €
Réalisation de 2 kakémonos pour les présences en salon	1 500,00 €		CdC de Marckolsheim et Environs	4 574,40 €
Annonces pub. / insertions presse	500,00 €		CdC du Pays d'Erstein	6 191,45 €
Eductour pour technicien *	500,00 €		CdC de Benfeld et Environs	5 629,72 €
Eductour pour prestataires *	800,00 €		CdC du Rhin	3 304,04 €
Eductour + bourse d'échanges avec OT allemands *	500,00 €		CdC du Grand Ried	2 763,04 €
Adoption commune d'une convention entre chaque OT et sa CDC			CdC de Marckolsheim et Environs	2 839,74 €
Uniformisat° de la compétence Tourisme des 5 CDC		Coût résiduel poste agent de dévelop- pement touristique		
Organisat° d'un séminaire de sensibi- lisation à destination des prestataires	1 500,00 €			
Etude relative à la restructuration de l'entité Grand Ried (quel type et à quelle échéance)	20 000,00 €			
Travail sur les relations presse / médias				
Projet itinérance douce + création itinéraire équestre				
Renforcement des tournées prestataires + diffusion des brochures				
Marchés rhénans transfrontaliers				
Prestation Graphiste - 400 heures / an (9,50€/heure) + dont frais administratifs *	4 750,00 €			
Poste Agent de Développement Touristique du Grand Ried	41 100,00 €			
Frais administratifs	2 500,00 €			
TOTAL	125 000,00 €		TOTAL	125 000,00 €

Actions
hors
marchés

Après délibération, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité ;

- de valider le plan de développement Grand Ried ;
- de valider le principe de financement du programme d'actions 2010 ;
- d'autoriser son Président à signer la convention constitutive portant sur le financement du programme (document ci-après sous B) ;
- de valider le budget 2010 Grand Ried et la contribution demandée qui sera versée, déduction faite de l'aide du CG 67, à la CdC du Rhin, pilote.

ADOPTÉ.

B - DEVELOPPEMENT LOCAL – TOURISME
Convention constitutive pour la réalisation des actions du programme « Grand Ried 2010 »

**GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION DES ACTIONS CONSTITUTIVES
DU PROGRAMME « GRAND RIED 2010 »**

Entre

La Communauté de Communes du Rhin, représentée par sa Présidente, Madame Danièle MEYER, dûment habilitée par délibération du Conseil de Communauté en date du.....

et

la Communauté de Communes de Benfeld et Environs

représentée par son Président, Monsieur Michel KOCHER,
dûment habilitée par délibération du Conseil de Communauté en date du.....

la Communauté de Communes du Grand Ried

représentée par son Président, Monsieur Jean-Marie SIMLER,
dûment habilitée par délibération du Conseil de Communauté en date du.....

la Communauté de Communes de Marckolsheim et Environs

représentée par son Président, Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER,
dûment habilitée par délibération du Conseil de Communauté en date du.....

la Communauté de Communes du Pays d'Erstein

représentée par sa Présidente, Madame Albertine NUSS, dûment habilitée par délibération du Conseil
de Communauté en date du.....

Considérant que l'intérêt économique et l'utile unification des membres liés par le Grand Ried, suppose une mise en concurrence commune des prestations du programme Grand Ried 2010, objets de la présente convention, engagées par la Communauté de Communes du Rhin et les CDC susvisées ;

Considérant que le Code des marchés publics prévoit, dans son article 8, la possibilité de créer des groupements de commandes notamment entre collectivités territoriales et leurs regroupements ;

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La Communauté de Communes du Rhin et les Communautés de Communes de Benfeld et environs, du Pays d'Erstein, du Grand Ried et de Marckolsheim et Environs conviennent, par la présente convention de se regrouper, conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des marchés publics, pour lancer les marchés publics suivants :

Les prestations prévues sont :

Actions	Coût Prévisionnel
Guide Hébergement et Restauration 2010	10 000,00 €
Guide rouge 2010 - 2011	4 900,00 €
Pass "Le Grand Ried vous fait une fleur"	3 500,00 €
Plaquette de découverte des villes et villages fleuris du Grand Ried	200,00 €
Programme hebdomadaire des sorties et activités en été	400,00 €
Liste des restaurants du Grand Ried	100,00 €
Le Grand Ried à Vélo	9 500,00 €
Ré impression de sets de table	3 500,00 €
SITV 2010	1 350,00 €
Chrysanthema 2010	450,00 €
Salon de Fribourg	1 950,00 €
Pochettes Grand Ried	3 500,00 €
Refonte du site Internet Grand Ried	10 000,00 €
Création d'un objet "publicitaire" et éco touristique du Grand Ried à destination des enfants	2 000,00 €
Réalisation de 2 kakémonos pour les présences en salon	1 500,00 €
Annonces publicitaires et insertions presse	500,00 €
Eductour pour technicien	500,00 €
Eductour pour prestataires	800,00 €
Eductour + bourse d'échanges avec OT allemands	500,00 €
Organisation d'un séminaire de sensibilisation à destination des prestataires	1 500,00 €

Total prévisionnel :

56 650.00 €

Dans le cas où il serait nécessaire d'apporter des modifications à l'état des besoins, un avenant à la présente convention devra être conclu avant que le coordonnateur puisse mettre en œuvre ces modifications.

ARTICLE 2 – MEMBRES DU GROUPEMENT

Les membres du groupement sont :

- La Communauté de Communes de Benfeld et Environs
- La Communauté de Communes de Marckolsheim et Environs
- La Communauté de Communes du Grand Ried
- La Communauté de Communes du Pays d'Erstein
- La Communauté de Communes du Rhin.

La Communauté de Communes du Rhin est désignée comme le coordonnateur-mandataire de ce groupement.

Le coordonnateur est représenté par son représentant légal Madame Danièle MEYER.

En cas de désignation d'un nouveau coordonnateur, une délibération concordante de chaque membre du groupement sera nécessaire. La présente convention sera alors modifiée par voie d'avenant afin de substituer le nouveau coordonnateur à l'ancien.

ARTICLE 3 – MISSIONS DU COORDONNATEUR

Les missions du coordonnateur sont les suivantes :

- Définir l'organisation technique et administrative des procédures de consultation ;
- Définir et recenser les besoins sous réserve de l'article 4 de la présente convention ;
- Assurer l'envoi à la publication des avis d'appel public à la concurrence ;
- Convoquer et conduire les réunions de la Commission d'appel d'offres prévue à l'article 6 de la présente le cas échéant ;
- Signer, notifier et exécuter les marchés avec les attributaires pour le compte de l'ensemble des membres du groupement ;
- Préfinancer le paiement des marchés publics ;
- Informer les candidats des résultats de la mise en concurrence ;
- Informer les membres du groupement des candidatures et offres retenues ;
- Procéder aux publications des avis d'attribution le cas échéant ;

ARTICLE 4 – OBLIGATIONS DES AUTRES MEMBRES DU GROUPEMENT

Chaque membre du groupement non coordonnateur s'engage à :

- Le cas échéant, transmettre un état de ses besoins quantitatifs modifiant l'état descriptif annexé à la présente convention dans les délais fixés par le coordonnateur ;
- Transmettre le dossier de consultation correspondant à sa partie dans les délais fixés par le coordonnateur ;
- Prendre en charge une part égale du financement soit 1/5^{ème} par EPCI.

ARTICLE 5 – PROCÉDURES RETENUES POUR LA DEVOLUTION DES PRESTATIONS

Au vu des actions programmées, le coordonnateur réalisera les procédures sous la forme de marchés adaptés, conformément à l'article 28 du Code des marchés publics.

ARTICLE 6 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES COMPÉTENTE

La présidence de la commission d'appel d'offres est assurée par le coordonnateur ou son suppléant.

La commission d'appel d'offres est composée d'un représentant de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement. Il est prévu un suppléant pour chaque membre titulaire.

ARTICLE 7 – DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Les frais matériels occasionnés par le fonctionnement du groupement (annonces légales, papiers, photocopies, ...) seront supportés équitablement entre chaque membre.

Le coordonnateur adressera une demande de remboursement précisément chiffrée et détaillée.

Pour les frais matériels communs aux membres (annonces légales en particulier), le coût sera réparti entre les membres proportionnellement aux coûts des marchés respectifs.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITÉ DU COORDONNATEUR

Le coordonnateur est uniquement responsable des missions qui lui sont confiées par la présente convention. Il fera son affaire personnelle de tous les risques pouvant provenir du fait de son activité.

ARTICLE 9 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention sera exécutoire jusqu'à la fin des différents marchés conclus au titre de cette convention. Elle ne pourra pas être dénoncée par les membres du groupement, sauf cas de force majeure.

ARTICLE 10 – CONTENTIEUX

Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention sera du ressort du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Fait en 6 exemplaires.

Le Président de la Communauté de Communes
de Benfeld et Environs **Michel KOCHER**

Le Président de la Communauté de Communes
du Grand Ried **Jean-Marie SIMLER**

Le Président de la Communauté de Communes
de Marckolsheim et Environs

La Présidente de la Communauté de Communes
du Pays d'Erstein **Albertine NUSS**

Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

La Présidente de la Communauté de Communes
du Rhin **Danièle MEYER**

4- SMICTOM D'ALSACE CENTRALE

Rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Le document simplifié était joint à la convocation.

Le document intégral est consultable/téléchargeable à l'adresse suivante :

http://www.smictom-alsacecentrale.fr/images_messages/image1/115.pdf

Exposé de Jean-Paul IMBS, Vice-président.

Comme tous les ans, ce document doit faire l'objet d'une présentation aux délégués communautaires.

En quelques mots, il expose les modalités d'exploitation de ce service ainsi que les difficultés liées à la collecte et au traitement des déchets (valorisation, tri, compostage, enfouissement).

De même, il donne des précisions sur le coût du service et notamment sur les raisons de l'augmentation des contributions réclamées aux EPCI.

Pour conclure, il présente, comme l'année passée, les mesures que le SMICTOM compte mettre en œuvre en matière environnementale ainsi que dans l'objectif de l'évolution du service au 1^{er} janvier 2010 (redevance incitative unique) pour mieux maîtriser les coûts (adaptation des déchetteries, modification du tri, actions de réduction à la source, modification des comportements, communications accrues,...). Il propose au Conseil d'adopter ce rapport d'activités.

Le Conseil de Communauté, après délibération, approuve le rapport présenté.

ADOPTE.

5) Admissions en non-valeur de produits irrécouvrables - Assainissement & Ordures Ménagères.

Exposé du Président.

Concerne les services de l'assainissement et des ordures ménagères pour des rôles des années 2004 à 2009.

Ci-après détails :

*** ASSAINISSEMENT :**

TOTAL GENERAL : 819.13 €

*** ORDURES MENAGERES :**

TOTAL GENERAL : 1061.00 €

Le Conseil de Communauté,

Entendu l'exposé du Président et les précisions du Comptable sur les motifs de la présentation,

Après en avoir délibéré,

- approuve l'admission en non-valeur des sommes énumérées ci-dessus,

- autorise la décharge au Comptable des sommes détaillées aux états ainsi que signature de ceux-ci par le Président.

ADOPTE.

6) EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT A SUNDHOUSE, RUE DES JARDINS. Mission de maîtrise d'œuvre commune avec le Syndicat des Eaux.

Le Vice-président **SIEGRIST** informe l'assemblée que la Syndicat des Eaux de SUNDHOUSE-WITTISHEIM va réaliser en 2010 les travaux d'extension du réseau, rue des Jardins, sur environ 150 ml.

Afin de coordonner la maîtrise d'œuvre des travaux, il peut être judicieux de définir une mission commune entre CCGR et SYNDICAT DES EAUX. Chaque collectivité signera néanmoins un contrat séparé ; le maître d'œuvre sera le même, en l'occurrence celui choisi par le Syndicat des Eaux.

Le Vice-président **IMBS** indique que cette opération a été initiée antérieurement à la délibération portant le coût des extensions à la charge des communes ; ainsi, la CCGR en inscrira le montant à son propre budget.

Le Conseil de Communauté,

Entendu l'exposé des Vice-présidents,

Après en avoir délibéré,

- **approuve** la proposition ;

- **charge** le Président de passer et signer le contrat à venir.

ADOPTE.

7) SUBVENTION POUR SECOURS D'URGENCE A HAÏTI.

Le **Président** expose à l'assemblée qu'il serait opportun d'apporter un soutien financier à caractère humanitaire dans le cadre d'interventions d'urgence suite au séisme ayant touché Haïti.

Pour accueillir les dons des collectivités, un fonds de concours spécifique a été créé auprès du Ministère des Affaires Etrangères.

Il propose donc, comme en 2005 (secours pour les sinistrés d'Asie du Sud Est.) de procéder à un versement au profit du Fond d'Urgence Humanitaire rattaché au Ministère des Affaires Etrangères avec spécification du type d'action souhaitée.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, approuve le versement d'une aide de 1 000 € au profit du Fond d'Urgence Humanitaire ; la dépense sera intégrée au Budget 2010.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

8) INTERVENTION DU PRESIDENT & DES VICE-PRESIDENTS.

Intervention du Président.

Intervention du Vice-président IMBS.

Intervention du Vice-président SIEGRIST.

Intervention de Bruno KUHN, Vice-président.

Intervention de Justin FARHNER, Vice-président.

9) INTERVENTION DU CONSEILLER GENERAL.

Information aux communes sur le dispositif de regroupement des assistantes maternelles, des accueils Petite Enfance et des micro crèches.

Gérard SIMLER donne cette information, diaporama à l'appui (déjà transmis).

10) COMMUNICATIONS & DIVERS.

- Prochaine séance : 05.03.2010 à 18 H (Budgets).

Fait à Sundhouse, le 16 février 2010.
Le Président, Jean-Marie SIMLER